

CONDITIONS GÉNÉRALES DES SERVICES ET DE LOCATION

EN ACCÉDANT OU EN UTILISANT L'APPLICATION LOUEZ-UN-VÉHICULE.BE, TOUT VEHICULE MMMH OU TOUS SERVICES FOURNIS PAR MMMH, VOUS, L'UTILISATEUR, INDIQUEZ QUE VOUS AVEZ LU, QUE VOUS COMPRENEZ ET QUE VOUS ACCEPTEZ LES CONDITIONS GENERALES DE MMMH DECRITES CI-DESSOUS (LE « CONTRAT » ou LES « CONDITIONS GENERALES ») ET LES CONDITIONS GENERALES DE L'ASSUREUR (disponibles sur le lien suivant : www.aginsurance.be/professionals). SI VOUS N'ÊTES PAS D'ACCORD AVEC LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE MMMH ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ASSUREUR, VOUS N'AVEZ AUCUN DROIT D'ACCÈS OU D'UTILISATION DE L'APPLICATION LOUEZ-UN-VEHICULE.BE, DES VÉHICULES MMMH OU DE TOUS SERVICES FOURNIS PAR MMMH.

En cochant la case relative à l'acceptation des Conditions Générales de MMMH et des conditions générales de l'Assureur, l'Utilisateur accepte les Conditions Générales, y compris toute autre disposition à laquelle celles-ci font référence, telles que modifiées ponctuellement par MMMH, à sa seule discrétion. En cas de modification(s) des Conditions Générales notifiée sur l'Application, l'Utilisateur accepte expressément toute(s) modification(s) s'il décide de poursuivre l'utilisation de l'Application.

INTRODUCTION

La société anonyme de droit belge MICHAËL MAZUIN MOBILITY HUB (en abrégé "MMM"), ayant son siège à 5070 Fosses-la-Ville, Avenue des Déportés, 32, enregistrée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 1003.530.425, a développé une application mobile permettant à ses utilisateurs inscrits d'utiliser des véhicules d'une flotte partagée, conformément aux Conditions Générales (l' « Application »).

Les termes utilisés avec une majuscule dans ces Conditions Générales ont le sens qui leur est attribué à l'Article 1, ou auront la signification indiquée là où ils sont utilisés.

1.DÉFINITIONS

« **Application** » désigne l'application mobile gérée par MMMH, qui permet aux Utilisateurs d'utiliser les Services fournis par MMMH et les Véhicules dans le respect des présentes Conditions Générales ;

« **Assureur** » désigne AG, la compagnie désignée par MMMH pour assurer les Véhicules sous le couvert de la police Assurance R.C. Auto 0079-2000427F-18112023, Assurance Auto Top Omnium / Top Occasium 0079-2428638F-18112023 et Assurance Protection Juridique Auto - Formule étendue 0079-2074210F-18112023.

« **Candidat Utilisateur** » est une personne qui s'abonne à l'Application et désire être acceptée par MMMH comme Utilisateur afin d'utiliser les Services et les Véhicules.

« **Compte** » désigne le compte utilisateur personnel, contenant des Données Personnelles, créé par l'Utilisateur lors de son inscription sur l'Application ;

« **Durée d'Utilisation** » ou « **Période de location** » désigne la durée d'utilisation d'un Véhicule par un Utilisateur, commençant à la date et à l'heure précises sélectionnées dans l'Application par l'Utilisateur ou lors du déverrouillage du Véhicule (si le déverrouillage intervient avant la date et l'heure précise sélectionnée dans l'Application) et se terminant au verrouillage du véhicule (qui doit être garé en toute sécurité et légalement dans la zone désignée dans l'Application) et à la confirmation expresse de l'Utilisateur sur l'Application qu'il souhaite mettre fin à sa période de location (« pay-per-use système »), étant entendu que cette durée ne peut excéder vingt (20) Jours Calendrier.

« **Droits de propriété intellectuelle** » désigne tous les droits existants et futurs, enregistrés ou non, intellectuels, industriels, commerciaux et tous autres droits de propriété et droits similaires, en Belgique et ailleurs dans le monde, y compris, sans s'y limiter, les droits d'auteur (y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur sur les programmes d'ordinateur et les bases de données) et tous les autres droits possibles dans les domaines de la littérature, des arts et des sciences ; les droits de brevet, les droits sur le savoir-faire ou les secrets d'affaires, et tous les autres droits sur les créations intellectuelles dans le domaine de la technologie ; les droits sur les dessins et modèles ; les marques, les droits sur les dénominations légales et commerciales, les noms de domaine et tous les autres droits possibles sur les signes utilisés dans le commerce pour distinguer un bien ou un service d'un autre dans le commerce ;

« **Données à caractère personnel** » désigne toutes les informations fournies par un Utilisateur à, ou collectées par MMMH lors de l'utilisation de l'Application par l'Utilisateur, telles que définies dans la Politique de confidentialité de MMMH et, le cas échéant, dans la politique de confidentialité de MMMH, disponible sur le site Web de MMMH ;

« **Jour Calendrier** » chaque jour (24 heures) de la semaine du lundi au dimanche.

« **Jour Ouvrable** » correspond à chaque jour du lundi au vendredi à l'exception des samedi, dimanche ou jour férié belge.

« **MMMH** » désigne la société anonyme de droit belge Michaël Mazuin Mobility Hub, dont le siège social est situé à 5070 Fosses-La-Ville, Avenue des Déportés, 32 et avec pour numéro d'entreprise 1003.530.425 ;

« **Loueur** » ou « **Réparateur** » désigne MMMH.

« **Politique de confidentialité** » est la politique de confidentialité actuelle de MMMH, qui est disponible sur <https://www.louez-un-vehicule.be/conditions-generales.html>.

« **Prix** » englobe le montant qu'un Utilisateur est tenu de payer à MMMH pour utiliser les Services et les Véhicules.

« **Service(s)** » désigne les services fournis par MMMH ou par tout tiers par l'intermédiaire de l'Application pour permettre aux Utilisateurs de réserver, d'utiliser et de verrouiller/déverrouiller les véhicules d'une flotte mise à disposition par MMMH, dont l'utilisation sera payée par tout Utilisateur concerné par le biais de son propre moyen de paiement, via l'Application, conformément aux présentes Conditions Générales, étant entendu que les Services n'impliquent que des droits d'utilisation restreints et ne pourront en aucun cas être considérés comme impliquant un transfert de propriété au profit d'un Utilisateur ;

« **Service Clientèle de MMMH** » désigne le service de clientèle de MMMH, disponible par téléphone : +3271 136 100 ou via hello@louezunvehicule.be, étant entendu que toute information ou question urgente doit être communiquée par téléphone et que toute autre communication doit être réalisée par e-mail.

« **Conditions Générales** » désigne les présentes conditions générales formant l'accord entre l'Utilisateur et MMMH pour l'utilisation du ou des Service(s), y compris la location à court terme de tout véhicule d'une flotte ;

« **Utilisateur** » désigne une personne qui utilise les Services soumis aux présentes Conditions Générales, étant entendu que les Utilisateurs de l'Application ont eu accès à l'Application sur la base d'un processus d'inscription mis à leur disposition et complété par eux conformément aux conditions générales d'utilisation de MMMH. L'Utilisateur est une personne de plus de 21 ans, qui a été acceptée par MMMH conformément

à l'Article 2.4. pour utiliser les Services, faire des réservations et utiliser les Véhicules dans le respect des Conditions Générales. L'Utilisateur confirme expressément avoir plus de 21 ans, disposer d'un permis de conduire et répondre aux conditions spécifiques prévues par les Conditions Générales s'il décide d'utiliser un Véhicule.

« **Véhicule** » est une voiture appartenant à MMMH ou loué et mis à disposition par MMMH afin de permettre aux Utilisateurs d'utiliser les Services.

« **Zone Désignée** » est la zone au sein de laquelle les Véhicules doivent être garés par un Utilisateur après leur utilisation, tel qu'indiquée sur l'Application et basée sur la géolocalisation actuelle.

2. INSCRIPTION ET IDENTIFICATION

1. L'Application sera mise à disposition des Candidats Utilisateurs au moment de leur inscription à l'Application. Lors de l'inscription, le Candidat Utilisateur, pour devenir Utilisateur, doit fournir au moins les données suivantes :

- Nom et prénom ;
- date de naissance ;
- données d'accès à l'Application (adresse e-mail et mot de passe) ;
- adresse du domicile ;
- numéro de téléphone ;
- détails de la méthode de paiement utilisée ou toute autre information qui pourrait être demandée par MMMH et/ou le tiers en charge des paiements, selon le cas, pour permettre (i) à l'Utilisateur de payer et (ii) MMMH et/ou au fournisseur tiers de recevoir le paiement du Prix ou de tout autre montant dû en vertu des Conditions Générales ;
- tous documents qui pourraient être demandés par MMMH à des fins d'identification et d'assurance par l'Assureur, telles qu'une copie de la pièce d'identité du Candidat Utilisateur, une copie du permis de conduire, etc. ; et
- tout autre renseignement qui pourrait être demandé à tout moment par MMMH, de manière électronique ou physique, lui permettant de mettre l'Application et les Services à la disposition de l'Utilisateur, et de vérifier, à tout moment, que le Candidat Utilisateur rencontre les exigences lui permettant d'être accepté en qualité d'Utilisateur et de le rester.

2. Tout Candidat Utilisateur souhaitant pouvoir utiliser un véhicule doit également fournir une déclaration sur l'honneur en cochant les cases appropriées pour confirmer qu'il est d'accord, à tout moment pendant la durée de son utilisation des Services, avec les énoncés suivants :

- 1. "J'ai minimum 21 ans au commencement de la première réservation.
- 2. "J'ai mon permis de conduire européen définitif de type B depuis au minimum deux ans et m'engage à ne pas louer de véhicule dans le cas contraire"
- 3. "Je n'ai pas eu plus de 1 réclamation de dommages et intérêts au cours des trois dernières années et m'engage à ne pas louer de véhicule dans le cas contraire."
- 4. "Je ne conduirai pas sous l'influence de l'alcool, de drogues, de médicaments ou d'autres substances qui pourraient réduire ma capacité à conduire."
- 5. "Je n'ai pas été refusé par un assureur responsabilité civile automobile au cours des trois dernières années ; mon assurance responsabilité civile automobile n'a été résiliée d'aucune façon par l'assureur au cours des trois dernières années."
- 6. "Je n'ai aucune infirmité ou maladie qui pourrait réduire ma capacité à conduire."

- 7. *“Je déclare qu'en cas de non-respect des conditions générales de MMMH, je suis personnellement responsable de tout dommage au Véhicule et aux tiers. ”*
- 8. *“Je comprends que l'assureur dispose d'une action récursoire à mon encontre ou peut refuser sa couverture dans les cas prévus dans les conditions générales de l'assureur.”*

3. L'Utilisateur reconnaît et accepte que MMMH puisse, pour vérifier son identité et les renseignements fournis, contacter toute compagnie d'assurances, toute agence de référencement de crédit ; toute autorité et tous autres intermédiaires offrant des services de vérification de l'identité et fournir des renseignements aux mêmes instances en cas de questions de leur part.

4. MMMH déterminera, à sa seule discrétion, si un Candidat Utilisateur est accepté comme Utilisateur et en avertira l'Utilisateur par l'entremise de l'Application ou par e-mail, et déverrouillera les fonctions seulement disponibles aux Utilisateurs. MMMH peut, à tout moment, décider de retirer cette acceptation en qualité d'Utilisateur.

5. L'Utilisateur reconnaît que son Compte est strictement personnel et ne peut être utilisé par un tiers. L'Utilisateur reconnaît et accepte expressément qu'il est strictement interdit aux Utilisateurs de donner, prêter, vendre ou autrement transférer son Compte à des tiers. Dans le cas où un Utilisateur a des raisons de croire qu'un tiers utilise son Compte (par exemple en cas de vol, perte ou d'endommagement de l'Application/du téléphone ou de vol de son mot de passe), il en avisera immédiatement le Service Clientèle (+3271 136 100) ou via hello@louezunvehicule.be.

3. UTILISATION DES SERVICES ET DES VÉHICULES

Seuls les Utilisateurs peuvent utiliser les Services liés aux Véhicules et dans le respect des Conditions Générales, étant entendu que les droits accordés à tout Utilisateur seront à tout moment des droits d'utilisation limités et ne seront en aucun cas considérés comme un transfert de propriété des Véhicules. L'Utilisateur a le droit d'utiliser les Services et tout Véhicule pendant sa Période de Location et sera facturé pour cette utilisation sur la base de la Durée d'Utilisation de cette Période de Location et/ou sur la base des kilomètres parcourus pendant la Période de Location, de la manière plus amplement décrite dans l'Application et aux présentes Conditions générales.

3.1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

1. Accès et utilisation de l'Application et des Services. Un Utilisateur peut utiliser l'Application pour naviguer, localiser, réserver et payer l'utilisation des véhicules d'une flotte directement sur l'Application. Chaque Utilisateur accepte que les services de mobilité proposés par MMMH puissent varier et/ou être mis à jour à la seule discrétion de MMMH.

Pour utiliser l'Application, l'Utilisateur aura besoin d'un appareil répondant aux exigences du système et de la compatibilité du contenu concerné, d'un accès Internet fonctionnel et d'un logiciel compatible.

2. Frais de tiers. Chaque Utilisateur est responsable de tous les frais d'accès ou de données encourus par des tiers (tels que son fournisseur d'accès Internet ou son opérateur de téléphonie mobile) dans le cadre de son utilisation des Services.

3. Preuve. Sauf preuve écrite contraire, les données enregistrées sur l'Application constituent la preuve de toute réservation et/ou paiement effectué par l'Utilisateur.

3.2. RÉSERVATION DES VÉHICULES

1. Afin d'utiliser un Véhicule, les Utilisateurs doivent trouver un Véhicule disponible en utilisant l'Application.
2. Il est possible de réserver un Véhicule sur l'Application en cliquant sur « Réserver » à un coût estimé précisé dans l'Application lors de cette réservation. La Période de Location commence à la date et à l'heure précise sélectionnées lors de la réservation, sauf si le déverrouillage du Véhicule intervient avant la date et l'heure précise sélectionnée dans l'Application.
3. MMMH ne garantit pas qu'une demande de réservation faite par le biais de l'Application sera acceptée par MMMH ou satisfaite pour une Période de Location spécifique.

3.3. ACCÈS AUX VÉHICULES

1. Pour accéder à un Véhicule, l'Utilisateur doit utiliser l'Application.
2. Avant de déverrouiller le Véhicule (en tout état de cause, au début d'une nouvelle Période de Location), l'Utilisateur doit effectuer une inspection du Véhicule, en effectuant une inspection extérieure du Véhicule à la recherche d'éventuels dommages. En cas de dommages au Véhicule (autres que ceux déjà indiqués dans l'Application le cas échéant), l'Utilisateur doit aviser promptement MMMH de tels dommages via l'Application. Si l'Utilisateur est incapable de prévenir MMMH par l'intermédiaire de l'Application pour quelque raison que ce soit, il doit informer MMH en contactant le Service Clientèle par email, avec des photos des dommages constatés, dans la journée. Après avoir déverrouillé le Véhicule via l'Application et avoir accédé au Véhicule, l'Utilisateur doit également effectuer une inspection intérieure et signaler tout dommage ou saleté à MMMH de la même manière.
3. MMMH peut refuser le début d'une Période de Location en fonction de son évaluation des dommages.
4. Si l'Utilisateur omet de signaler tout dommage ou défaut qui pourrait facilement être remarqué par les inspections extérieure et intérieure précitées ou juste après le démarrage du moteur, il sera tenu pour responsable dudit dommage ou défaut.

3.4. UTILISATION DU VÉHICULE

1. Chaque Compte et chaque Période de Location sont strictement personnels : un Véhicule ne peut être utilisé et conduit que par l'Utilisateur d'un Compte par lequel la Période de Location est demandée (sans préjudice du droit d'accueillir des passagers si cela est autorisé en vertu des Conditions Générales). L'Utilisateur reconnaît expressément qu'il ne doit en aucun cas permettre à un tiers d'utiliser et de conduire un Véhicule avec son Compte sauf si l'Utilisateur est incapable de conduire le Véhicule pendant la Durée d'Utilisation en raison d'un cas de force majeure ou de toute autre cause hors de son contrôle raisonnable (auquel cas l'Utilisateur doit en aviser immédiatement le Service Clientèle et peut nommer un tiers compétent pour conduire le Véhicule pendant la Durée d'Utilisation concerné sous réserve du respect par ce tiers des présentes Conditions Générales, étant entendu que l'Utilisateur demeure responsable de ce tiers).
2. Si, pour quelque raison que ce soit, l'Utilisateur ne peut pas utiliser et faire fonctionner un Véhicule et qu'il souhaite utiliser un Véhicule avec un tiers capable de l'utiliser et de le faire fonctionner, ce tiers ne sera autorisé à utiliser et à faire fonctionner le Véhicule que par son propre Compte et à condition que ce tiers ait été approuvé comme Utilisateur conformément aux présentes Conditions Générales.
3. Chaque Période de Location doit se terminer dans la Zone Désignée, telle que renseignée dans l'Application, à savoir que le véhicule doit être garé devant le panneau avec la plaque d'immatriculation correspondant au véhicule loué.

4. Le Véhicule ne peut pas être utilisé en dehors de la Belgique et des pays limitrophes à la Belgique (France, Allemagne, Pays-Bas et Luxembourg), étant entendu que des frais supplémentaires seront applicables en cas d'utilisation du Véhicule en dehors de la Belgique.

5. Dans le cas où l'Utilisateur dépasse le plafond journalier de kilomètres autorisés, des frais additionnels seront facturés par MMMH conformément à l'Article 7. Si l'Utilisateur a des raisons de soupçonner une défectuosité du compteur kilométrique (à savoir l'appareil permettant de calculer la distance parcourue), l'Utilisateur doit en aviser rapidement le Service Clientèle par e-mail.

6. Sans préjudice de toute interdiction, obligation ou directive concernant l'utilisation d'un Véhicule telle qu'établie dans ces Conditions Générales ou par la loi, l'Utilisateur s'engage :

- à utiliser et à conduire le Véhicule en personne prudente et raisonnable ;
- à utiliser et à faire fonctionner le Véhicule conformément au manuel d'utilisation, au manuel du conducteur, à la documentation du Véhicule et aux spécifications du constructeur;
- à faire preuve de prudence et à porter une attention particulière aux piétons et autres usagers de la route (en particulier lorsque le Véhicule est électrique et qu'il ne fait donc pratiquement pas de bruit);
- à se conformer à tout moment à la législation en vigueur et à toutes directives, règles et réglementations légales applicables relatives à l'utilisation des Véhicules sur la voie publique, y compris toute situation (temporaire) de changement de circulation ; et
- à adopter une conduite sécuritaire et économe en carburant.

En cas de vitesse excessive, brusque changement de direction, joyriding ou tout autre conduite dangereuse, MMMH se réserve le droit de (i) envoyer à l'Utilisateur des notifications pour l'inviter à adapter sa conduite, (ii) bloquer le Compte de l'Utilisateur, (iii) bloquer toute utilisation ultérieure d'un Véhicule, même pendant une Période de Location, ou (iv) prendre toute autre mesure jugée adéquate par MMMH. Dans tous les cas, l'Utilisateur reste redevable du paiement de sa Période de Location et sera également tenu de rembourser à MMMH tous les frais et dommages supplémentaires subis (par exemple si le Véhicule est garé en dehors de la Zone Désignée et doit être récupéré ou si le Véhicule est mal garé et que des amendes sont appliquées).

3.5. FIN D'UNE PÉRIODE DE LOCATION ET RESTITUTION DU VÉHICULE

1. La Période de Location cessera automatiquement lorsque l'Utilisateur aura (i) terminé la Période de Location dans la Zone Désignée dans l'Application, (ii) garé le Véhicule en toute sécurité et en toute légalité et (iii) aura mis fin à la Période de Location en utilisant l'Application.

2. A la fin de chaque Période de Location, l'Utilisateur est tenu de fermer le Véhicule et de le laisser en bon état, ce qui nécessite, entre autres de fermer toutes les fenêtres et le toit le cas échéant, d'éteindre tous les phares et lumières, de fermer et verrouiller toutes les portes, de laisser tous documents, clés supplémentaires et accessoires fournis dans le Véhicule et, pour les Véhicules disposant de clés, de laisser les clés dans le véhicule et de verrouiller le Véhicule via l'Application. L'Utilisateur s'engage également à laisser le Véhicule propre sans déchets, saletés ni tâches et à n'y laisser aucun effet personnel. MMMH ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la perte ou du vol de tous effets personnels laissés sur ou dans un Véhicule.

3. Si l'Utilisateur ne parvient pas à mettre fin à la Période de Location dans l'Application en raison de problèmes techniques dus à MMMH, l'Utilisateur doit d'abord essayer de garer de nouveau le Véhicule et

essayer à nouveau de mettre fin à la Période de Location en utilisant l'Application. En cas d'échec de cette nouvelle tentative, l'Utilisateur doit immédiatement en informer le Service Clientèle au +3271 136 100, et MMMH pourra rembourser l'Utilisateur pour les coûts directement dus à ces problèmes techniques s'ils ont imputables à MMMH (à savoir les quelques minutes supplémentaires de location du Véhicule le cas échéant) mais ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tous frais supplémentaires. Si l'Utilisateur n'avise pas MMMH des problèmes techniques rencontrés pour mettre fin à la Période de Location, tous les frais et coûts supplémentaires dus à ces problèmes techniques seront considérés comme étant de la responsabilité de l'Utilisateur et la Période de Location continuera, sans préjudice du droit de l'Utilisateur de prouver l'heure réelle de la restitution du Véhicule. L'Utilisateur peut également contacter le support technique disponible sur l'application, dans le cas où celui-ci téléphone en dehors des horaires d'ouverture MMMH.

4. Si un Utilisateur cause des dommages au Véhicule ou subit des dommages durant sa Période de Location, qu'ils soient mineurs ou importants, il s'engage à le notifier immédiatement au Service Clientèle non seulement à l'adresse hello@louezunvehicule.be mais également via l'Application. L'Utilisateur sera en principe responsable de tout(e) perte, saleté, dommage ou frais lié à la Période de Location dudit Utilisateur, qui disposera toujours de la possibilité de démontrer qu'il n'est pas responsable.

3.6. PARKING

1. Le Véhicule doit être garé dans la Zone Désignée, de manière accessible au prochain Utilisateur, soit sur une place de stationnement autorisée de la voie publique, soit sur une place de stationnement située dans un lieu privé expressément désigné dans l'Application comme étant une place de stationnement autorisée (tout autre stationnement privé étant exclu).

2. L'Utilisateur est responsable de tous les frais de stationnement, pénalités, amendes ou autres coûts (y compris les frais de re-parking ou de remorquage) dus à un mauvais stationnement du Véhicule ou au stationnement du Véhicule hors de la Zone Désignée.

3. Il est précisé que l'Utilisateur ne peut en aucun cas stationner ou laisser son véhicule personnel sur les parkings ou dans la propriété de MMMH ou de toutes autres sociétés liées.

3.7. RECHARGE ET RAVITAILLEMENT EN CARBURANT

1. L'Utilisateur surveillera l'autonomie restante du Véhicule et la suffisance du niveau de carburant ou de la charge électrique du Véhicule, selon le cas.

2. Le Véhicule est mis à disposition par MMMH suivant le principe "Plein - Plein"; ce qui signifie que l'Utilisateur prend possession d'un Véhicule avec le réservoir de carburant plein et que l'Utilisateur doit le restituer de la même manière. Si ce n'est pas le cas, il sera facturé en conséquence, c'est-à-dire aux tarifs de MMMH mentionnés à l'article 7. Par ailleurs, l'Utilisateur paiera tous les frais (y compris les frais de réparation) engagés par MMMH pour remorquer, faire le plein ou recharger le Véhicule, conformément à l'Article 7. Dans l'hypothèse où le réservoir de carburant du Véhicule n'est pas plein (ce qui sera indiqué sur l'Application), l'Utilisateur s'engage à restituer le Véhicule avec un niveau de carburant équivalent à celui lors de la prise de possession du Véhicule. A défaut, il sera facturé en conséquence, c'est-à-dire aux tarifs de MMMH mentionnés à l'article 7.

3. MMMH ne sera en aucun cas responsable et ne sera pas tenu de rembourser l'Utilisateur, si un Véhicule est inutilisable en raison d'un manque de carburant ou de charge électrique dû au défaut de l'Utilisateur de faire le plein ou de recharger le Véhicule dès que l'autonomie restante est inférieure à trente-cinq (35) kilomètres. L'Utilisateur est responsable de tous les frais (y compris les frais de réparation) liés à la réinstallation et au ravitaillement en carburant ou à la recharge du Véhicule en raison d'une telle défaillance et de tous les autres frais résultant d'une recharge et d'un ravitaillement inappropriés du Véhicule.

4. INTERDICTIONS D'UTILISATION

1. L'Utilisateur ne dispose que des droits d'utilisation limités accordés par les présentes Conditions Générales. L'Utilisateur reconnaît et accepte expressément de ne revendiquer aucun droit de propriété sur aucun Véhicule.

2. L'Utilisateur reconnaît et accepte expressément qu'il lui est interdit et de tenter de ou permettre aux passagers de :

- louer le Véhicule ou permettre à un tiers de l'utiliser ;
- d'utiliser le véhicule à titre professionnel (le transport de choses et transport de personnes sont exclus);
- transporter des substances dangereuses, inflammables, toxiques ou autres ;
- transporter des objets qui pourraient causer des blessures ou des dommages, compromettre la sécurité de la conduite ou être interdits par la loi (notamment en raison de leur forme, de leurs dimensions ou de leur poids) ;
- conduire dans les zones de chargement des ports, gares et aéroports ;
- transporter des nourrissons et des jeunes enfants sans se conformer à la loi ;
- transporter plus de passagers qu'il n'y a de ceintures de sécurité dans le Véhicule;
- transporter des animaux ;
- salir ou d'endommager le Véhicule ;
- manger ou boire des aliments ou des boissons qui pourraient se répandre dans le Véhicule;
- fumer ou utiliser des cigarettes électroniques à l'intérieur du Véhicule ;
- enlever tout objet ou équipement attaché au Véhicule ;
- si le Véhicule est équipé d'un porte vélo: un maximum de 3 vélos est autorisé pour un poids de maximum 60kg;
- effectuer ou autoriser des tiers à effectuer des réparations ou des modifications du Véhicule (y compris pour le démonter) ;
- ouvrir le capot d'un Véhicule ou tout compartiment qui n'est pas usuellement destiné à être ouvert ;
- tracter des remorques, des véhicules ou d'autres objets ;
- surcharger le Véhicule ;
- apposer de la publicité sur le véhicule. Tous les frais qui en résultent sont entièrement à la charge de l'Utilisateur, y compris les frais de réparation et les frais d'enlèvement de l'éventuelle publicité apposée par l'Utilisateur et/ou les frais de remplacement ou de renouvellement du lettrage d'origine;
- de passer le véhicule dans des rouleaux de carwash;
- commettre des actes criminels ou immoraux en utilisant les Services ou le Véhicule ;
- conduire en utilisant un appareil de communication mobile qui peut distraire l'Utilisateur;
- conduire sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de médicaments ;

- utiliser le Véhicule pour les sports motorisés, les épreuves de vitesse, les compétitions de vitesse, la conduite de circuits de course ou de course ;
- utiliser le Véhicule pour participer à un pari ou à un défi ;
- utiliser le Véhicule à des fins d'examen, de formation des conducteurs ou de conduite hors route;
- faire démarrer d'autres Véhicules ; et
- en général, violer toute loi applicable lors de l'utilisation des Services ou du Véhicule.

5. OBLIGATIONS GÉNÉRALES DE NOTIFICATION

Sans préjudice de toute autre obligation de notification telle que prévue dans les Conditions Générales, l'Utilisateur doit immédiatement avertir le Service Clientèle et cesser d'utiliser les Services et les Véhicules, si l'une des situations suivantes survient :

- en cas de modification des informations fournies par l'Utilisateur en vertu de l'Article 2 ;
- si l'Utilisateur ne respecte plus ses déclarations sur l'honneur prévues à l'Article 2;
- en cas de perte de carte d'identité et/ou du mot de passe d'accès à l'Application ;
- en cas de révocation, retrait, restriction ou suspension du permis de conduire de l'Utilisateur, de manière temporaire ou définitive ;
- en cas d'interdiction quelconque de conduire ou d'utiliser le Véhicule (notamment pour des raisons médicales, à la suite d'infractions ou en cas de restriction prévue par une autorité ou des services de police) ;
- en cas d'accident avec le Véhicule pendant la Durée d'Utilisation.

6. EN CAS D'ACCIDENT

1. En cas d'accident impliquant le Véhicule, ou si des dommages ou des blessures sont causés à toute personne ou à tout bien à la suite de l'utilisation du Véhicule, l'Utilisateur doit :

- contacter le numéro de la compagnie d'assurance inscrit dans les papiers du Véhicule situés dans la boîte à gants ;
- avertir les services de police, si nécessaire, mais dans tous les cas si un tiers est blessé ou si les biens d'un tiers sont endommagés ;
- demeurer sur les lieux de l'incident jusqu'à ce que MMMH ou la police donne d'autres instructions;
- s'abstenir de toute reconnaissance de responsabilité envers les autres parties ou de faute;
- obtenir les coordonnées des autres parties (y compris les témoins) ; et
- remplir et retourner un rapport d'accident dans les deux (2) Jours Ouvrables par e-mail à MMMH à l'adresse hello@louezunvehicule.be.

Dans le cas où l'accident est couvert par l'assurance de MMMH, MMMH contactera l'Utilisateur pour détailler plus avant la procédure à suivre. L'Utilisateur s'engage à fournir toutes les informations ou documents nécessaires.

2.En cas d'accident avec un Véhicule électrique, l'Utilisateur doit informer les services d'urgence que le Véhicule impliqué est un Véhicule électrique.

3.En cas de dommages matériels au véhicule ou de (tentative) de vol du véhicule, le dernier Utilisateur ayant utilisé le véhicule sera considéré comme responsable et MMMH se réserve le droit, selon les circonstances, de réclamer à ce dernier Utilisateur une somme forfaitaire à titre de franchise pour la réparation du préjudice

subi, sans préjudice du droit pour MMMH de réclamer l'indemnisation intégrale de tous les frais et dommages subis.

Le montant forfaitaire dû à titre de franchise dépend du type et du véhicule loué étant précisé que le montant de la caution à fournir par l'Utilisateur couvre le montant de la franchise.

4. En cas de panne, lors de l'utilisation d'un Véhicule en Belgique et dans les autres pays européens pour lesquels MMMH a donné notre autorisation, l'Utilisateur peut faire appel aux services d'assistance des marques du Véhicule loué :

- VW ASSISTANCE : 02 756 86 88
- AUDI ASSISTANCE : 02 756 86 81
- SKODA ASSISTANCE : 02 756 86 89
- SEAT ASSISTANCE : 0800 73 284
- CUPRA ASSISTANCE : 0800 73 284

7. PRIX, FRAIS ET PAIEMENTS

1. MMMH facturera à l'Utilisateur son utilisation effective et réelle du Véhicule conformément aux prix figurant sur l'Application au moment de sa réservation. Un récapitulatif du prix de l'utilisation (ou prix de la location) du Véhicule sera transmis à la fin de ladite utilisation à l'Utilisateur (à l'issue de la Période d'utilisation).

Le prix figurant sur l'Application au moment de la réservation est un prix « estimé » de la location qui est fonction:

- du type de véhicule,
- des dates de départ et retour du Véhicule caractérisant la Durée d'utilisation,
- le kilométrage inclus dans la formule choisie,
- la TVA,
- l'assurance légale;
- l'assistance et le dépannage en cas de panne ou d'accident;

A l'issue de la Durée d'utilisation, le montant définitif du prix est déterminé et non plus estimé. Le montant total du prix de la location facturé à l'Utilisateur sera renseigné sur la facture de l'Utilisateur : il est fonction, de la Durée d'utilisation réelle, des kilomètres réalisés non compris dans la formule choisie, du respect du principe "plein-Plein" (ou, le cas échéant, du même niveau de carburant), des pénalités, des frais supplémentaires, etc.... Ce montant sera prélevé sur la carte bancaire de l'Utilisateur à l'issue de la Durée d'utilisation.

Comme stipulé à l'alinéa qui précède, d'autres frais peuvent s'appliquer dans certains cas particuliers :

a) Utilisation réelle du Véhicule (ceux-ci sont directement prélevés à la fin de Durée de location)

- Frais fixe par déverrouillage d'un Véhicule ;
- Frais supplémentaires dans le cas où l'Utilisateur dépasse le nombre de kilomètres autorisés lors de la réservation sur une base de 0,40 euros/kilomètre supplémentaire
- Frais supplémentaires dans le cas où l'Utilisateur ne respecte pas les dispositions de l'article 3.7. (frais de remplissage de carburant ou de recharge- respect du principe "Plein-Plein" (ou, le cas

échéant, du même niveau de carburant): forfait de 30 euros + 2,5 euros par litre de carburant manquant

b) Autres frais et frais administratifs

- Traitement des infractions en matière de circulation et de stationnement (outre le coût de l'amende, à charge de l'Utilisateur) : 30 euros Hors TVA/ amende et 35 euros hors TVA / rappel d'amende;
- Traitement des infractions criminelles (au code de la route) : 150 euros Hors TVA ;
- Traitement des dommages et accidents : 100 euros Hors TVA ;
- Frais liés au nouveau stationnement de Véhicules mal garés (y compris de Véhicules garés dans des parkings privés ou tous parkings non autorisés en vertu des Conditions générales) : 50 euros Hors TVA + frais de remorquage facturés par le remorqueur + frais de tout ticket de parking ;
- Nettoyage: 100 euros Hors TVA
- Nettoyage spécial (par ex. en cas de salissures importantes ou de tabagisme dans le Véhicule) : 150 euros Hors TVA;
- Vidange totale du carburant ou de batterie : 150 euros Hors TVA + frais de remorquage facturés par le remorqueur ;
- Perte ou vol de la clé (dans certains Véhicules) : 50 euros Hors TVA de frais administratifs + 50 euros hors TVA pour le remplacement de la clé ;
- Perte ou vol des documents du véhicule: 300 euros Hors TVA
- Utilisation du Véhicule dans un pays non autorisé : 200 euros Hors TVA ;
- Parking du Véhicule en dehors de la Zone Désignée : 25 euros Hors TVA + frais de remorquage (si un remorquage est nécessaire) ;
- Frais liés à une erreur de facturation imputable à l'Utilisateur (par exemple : lorsque l'Utilisateur sollicite que le prix de la location soit facturé à un personne (physique ou morale) autre que celle identifiée lors de la réservation) : 2,00% du montant du prix de la location ;.

2. De manière générale, les Prix couvriront le droit de l'Utilisateur d'utiliser le Véhicule, sans préjudice toutefois des éventuelles indemnités pouvant être réclamées par MMMH. MMMH aura le droit de réclamer une indemnité pour tous dommages et pertes dus ou résultant du non-respect des Conditions Générales par l'Utilisateur.

3. Les Prix seront automatiquement facturés par le tiers fournisseur de services de paiement et débités du moyen de paiement choisi par l'Utilisateur à la date de fin de la Durée d'utilisation. Les paiements peuvent être assujettis aux conditions générales du tiers fournisseur de services de paiement. MMMH ne sera en aucun cas responsable de tout dommage découlant de ou en relation avec la solution de paiement ou les services fournis par le tiers fournisseur de services de paiement.

4. MMMH se réserve le droit de prélever le montant de la caution indiqué dans l'application via le moyen de paiement choisi par l'Utilisateur trois (3) jours ouvrables avant le commencement de la Période de Location. Lors de la réservation, MMMH peut demander le paiement d'une caution pour la location et l'utilisation du Véhicule. Le montant de la caution sera bloqué (non débité) sur la carte de paiement de l'Utilisateur au moment du déverrouillage du véhicule, ce montant sera déduit de la limite de dépenses autorisées sur la carte de paiement de l'Utilisateur.

5. Tous les autres montants dus en vertu des Conditions Générales (y compris les frais mentionnés ci-dessus) seront automatiquement débités du moyen de paiement choisi par l'Utilisateur dès qu'ils seront connus de MMMH ou facturés distinctement à l'Utilisateur. Si le montant exact dû par l'Utilisateur n'est pas encore

connu, MMMH estimera ce montant et le débitera en garantie sur le moyen de paiement de l'Utilisateur qui en sera informé par e-mail. Si l'Utilisateur n'est pas d'accord avec cette débitation, il doit en informer MMMH de la même manière dans les trois (3) Jours Calendrier après débitation ou à compter de la date de réception de cet e-mail. En l'absence de contestation, l'Utilisateur sera présumé de manière irréfragable avoir accepté la débitation. En cas de litige endéans les délais prévus, MMMH informera l'Utilisateur s'il modifie ou non la débitation.

La caution sera utilisée pour des frais supplémentaires liés par exemple au carburant manquant lors du retour du véhicule, si l'Utilisateur effectue des jours en plus de location, dépassement du nombre de kilomètres autorisés, survenance d'un sinistre (accident, vol, infraction au Code de la route... et plus généralement pour paiement de toute somme qui serait réclamée après location), la prise en charge des dommages éventuels subis par le Véhicule, tel que précisé dans le Contrat.

6. Les montants dus qui ne sont pas encore payés à MMMH par l'Utilisateur doivent en tout cas être payés par l'Utilisateur dans les sept (7) Jours Calendrier à partir du moment où ils sont encourus ou à la date indiquée sur la facture émise par MMMH.

7. En cas de retard de paiement, l'Utilisateur sera redevable d'une clause indemnitaire et d'intérêts de retard.

Cette clause indemnitaire et ces intérêts sont applicables immédiatement et sont dus sans mise en demeure préalable, sauf lorsque l'Utilisateur est un consommateur au sens du code de droit économique ; dans ce cas, un premier rappel sans frais, lui donnant un dernier délai de quatorze (14) Jours Calendrier pour effectuer le paiement en souffrance lui sera envoyé au préalable par e-mail.

Si l'Utilisateur est un consommateur au sens du code de droit économique, le taux d'intérêt légal applicable sera le taux directeur majoré de huit points de pourcentage visé à l'article 5, alinéa 2, de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales ou toute loi la remplaçant et l'indemnité forfaitaire due sera au maximum de (i) 20 euros si le montant restant dû est inférieur ou égal à 150 euros, (ii) 30 euros augmentés de 10 % du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 et 500 euros si le montant restant dû est compris entre 150,01 et 500 euros, (iii) 65 euros augmentés de 5 % du montant dû sur la tranche supérieure à 500 euros avec un maximum de 2.000 euros si le montant restant dû est supérieur à 500 euros.

Si l'Utilisateur n'est pas un consommateur au sens du code de droit économique, le taux d'intérêt légal applicable sera le taux le plus élevé entre le taux prévu pour un consommateur et un taux de 12% par an et l'indemnité forfaitaire due sera de 200 euros si le montant restant dû est inférieur ou égal à 500 euros et de 350 euros si le montant restant dû est supérieur à 500 euros.

MMMH aura également le droit de désactiver ou suspendre le Compte ou de retirer l'approbation de l'Utilisateur ou de mettre fin à l'utilisation des Services par l'Utilisateur, à sa seule discrétion.

MMMH peut faire appel à des tiers pour recouvrer les soldes ouverts de l'Utilisateur. Dans ce cas, dans les limites légalement permises, l'Utilisateur devra payer tous les frais de recouvrement et autres frais similaires liés au recouvrement de la créance. Dans tous les cas, l'indemnité forfaitaire maximale prévue par la loi sera due par l'Utilisateur.

8. Le présent Article survivra à la résiliation du Contrat.

8. DROIT DE RÉTRACTATION

Si un contrat a été conclu, l'Utilisateur-consommateur a le droit de notifier MMMH qu'il renonce à la location, sans payer d'indemnité et sans motif, dans les 14 jours suivant sa réservation.

MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION (Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

"- A l'attention de MMMH SA, 5070 Fosses-la-Ville, Avenue des Déportés, 32, hello@louezunvehicule.be

- Je/Nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la prestation de service (*) ci-dessous

- Commandé le (*)

- Nom de l'Utilisateur

- Adresse de l'Utilisateur

- Signature de l'Utilisateur (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

- Date

(*) Biffez la mention inutile."

Si l'Utilisateur veut que la prestation de service (et donc, l'utilisation du Véhicule) commence pendant le délai de rétractation, il doit en faire la demande expresse, tout en reconnaissant que ce faisant, il perdra son droit de rétractation si le contrat a été entièrement exécuté (autrement dit, si le service a été entièrement utilisé dans le délai de quatorze (14) Jours Calendrier).

Si l'Utilisateur utilise une partie du service commandé avant de se rétracter, le montant proportionnel à ce qui a déjà été fourni devra être payé par l'Utilisateur.

Dans tout autre cas où l'Utilisateur renonce à une réservation ou à une commande qu'il a passée et ne prend donc pas possession du véhicule, ou s'il annule moins de 5 jours ouvrables avant la date précise sélectionnée dans l'Application, une indemnité équivalente au montant de la location initialement prévue sera facturée à l'Utilisateur.

En cas de résiliation anticipée du contrat de location, l'Utilisateur paiera le montant de la location pour la période de location initialement prévue.

9. RESPONSABILITÉ

9.1. Responsabilité de MMMH

1. MMMH ne sera responsable que (i) pour les dommages subis à la suite d'un défaut du Véhicule qui n'était pas facile à détecter ou constater immédiatement après le démarrage du moteur ; et (ii) pour les dommages ou pertes résultant directement de la violation par MMMH des Conditions Générales.

2. MMMH ne sera en aucun cas responsable (i) d'un retard ou d'un défaut d'exécution de l'une de ses obligations en vertu des Conditions Générales en cas de force majeure ou de toute autre cause hors de son contrôle raisonnable, y compris mais sans s'y limiter, une panne de courant, une explosion, un incendie, une guerre, une grève ou du terrorisme ; (ii) en cas de pertes, vols ou dommages à un bien appartenant à l'Utilisateur qui aurait été laissé dans un Véhicule ; ou (iii) en cas de pertes ou dommages liés de quelque manière que ce soit à tout acte ou omission de l'Utilisateur durant l'utilisation ou la conduite d'un Véhicule ou en relation avec les présentes Conditions Générales.

3. MMMH n'est en aucun cas responsable envers l'Utilisateur de dommages ou pertes indirects, consécutifs, spéciaux ou fortuits, y compris toute perte de profit ou perte d'affaires pour n'importe quel motif lié aux

Conditions Générales, à l'Application, aux Services ou Véhicules, même si MMMH était informé de la possibilité de tels dommages ou si cette possibilité pouvait raisonnablement être prévue.

4. Aucune exclusion ou limitation de la responsabilité de MMMH n'existe en cas de décès ou de dommages corporels causés par sa négligence ou son inconduite délibérée ou en cas de fraude de sa part.

5. La responsabilité totale de MMMH ne dépassera en aucun cas mille cinq cents (1.500) EUR.

6. Toute exclusion ou limitation énoncée s'applique dans la mesure maximale permise par la loi applicable.

9.2. Responsabilité de l'Utilisateur

1. L'Utilisateur reconnaît être responsable de tous dommages, pertes et coûts liés au non-respect des Conditions Générales, y compris mais sans s'y limiter :

- toute perte ou tout dommage causé au Véhicule ;
- toute perte ou tout dommage causé aux accessoires ou aux pièces détachées du Véhicule;
- tous frais accessoires connexes (comme, par exemple, les frais de remorquage) ;
- toutes sanctions imposées en cas d'infraction de stationnement ou de conduite automobile ;
- toutes violations des présentes Conditions Générales ; et
- toutes réclamations de tiers.

2. L'Utilisateur s'engage à coopérer à toute enquête ou évaluation concernant les dommages, pertes ou coûts et tout incident lié à son exécution des Conditions Générales.

Dès que des dommages au Véhicule auront été signalés ou établis, MMMH fera réparer ou nettoyer le Véhicule et facturera les coûts de cette réparation ou de ce nettoyage à l'Utilisateur, sur la base, le cas échéant, du montant facturé par le garage agréé qui est intervenu.

3. Sauf en cas de négligence grave, de faute intentionnelle, de non-respect des Conditions Générales ou d'utilisation d'un Véhicule par un tiers pendant une Période de Location demandée sur le Compte de l'Utilisateur, pour lesquels l'Utilisateur devra couvrir l'entièreté des dommages, pertes et coûts et pourra se voir imposer une pénalité administrative supplémentaire de cinq cent euros (500 EUR) à la discrétion de MMMH, la responsabilité de l'Utilisateur sera limitée au montant de la franchise en cas d'intervention totale de l'assurance et/ou au montant réel des dommages, pertes et coûts subis par MMMH en cas de non intervention de l'assurance ou en cas d'intervention partielle.

Si les dommages, pertes et coûts représentent un montant inférieur à la franchise, seul ce montant inférieur sera dû par l'Utilisateur.

4. Le présent Article survivra à la résiliation du Contrat.

10. ASSURANCE

1. MMMH s'engage à souscrire en tout temps l'assurance responsabilité civile générale légalement prévue pour toutes voitures. Les conditions générales de l'assurance et les montants assurés se trouvent dans les conditions générales disponibles sur le lien suivant : www.aginsurance.be/professionals. Seules les polices Assurance R.C. Auto 0079-2000427F-18112023, Assurance Auto Top Omnium / Top Occasium 0079-2428638F-18112023 et Assurance Protection Juridique Auto - Formule étendue 0079-2074210F-18112023 sont applicables.

Les assurances suivantes sont comprises dans le prix de la location : Omnium, assurance responsabilité civile avec option conducteur et garantie mobilité. Le montant de la franchise de l'assurance équivaut au montant de la caution réclamée à l'Utilisateur.

2. Nonobstant une telle couverture d'assurance, MMMH aura à tout moment le droit de réclamer une indemnisation auprès de l'Utilisateur, et l'Utilisateur devra indemniser et dégager de toute responsabilité MMMH ou son assureur, selon le cas, conformément à l'Article 9.2.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR LA LOCATION DE VÉHICULES DE TYPE « VAN » ET DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE CHEVAUX

Les présentes conditions particulières sont, dans tous les cas, applicables aux locations de véhicules de type « VAN » et aux locations de camions pour le transport de chevaux.

1. Réservation et paiement

1. La réservation de véhicules de type « VAN » et de camions pour le transport de chevaux se fait via l'application conformément au point 3.2. qui précède.

2. Sauf les tarifs particuliers repris ci-dessous, les dispositions du point 7 « Prix, frais et Paiement » sont également applicables.

2. Accès aux véhicules de type « VAN » et aux camions pour le transport de chevaux

1. Rendez-vous

Il s'agit de véhicule « sans clé virtuelle », dans la mesure où la location débute avec la remise des clés, après que l'Utilisateur ait reçu les instructions d'utilisation du Véhicule par le personnel qualifié de MMMH, et se termine par la restitution du véhicule, de ses accessoires, de ses clés et de ses papiers à un comptoir MMMH, dans les conditions visées ci-dessous.

Par dérogation au point 3.3. qui précède, MMMH vous contactera pour fixer un rendez-vous pour l'accès au véhicule. L'accès au véhicule ne pourra avoir lieu qu'à l'endroit et à l'heure convenus et après que MMMH ait donné les instructions d'utilisation du Véhicule.

2. Etat descriptif

Lors de ce rendez-vous, si l'Utilisateur accepte le Véhicule, il signe un état descriptif, par lequel il confirme que :

- le véhicule est en bon état (sauf ceux mentionnés sur l'état descriptif du Véhicule loué qui est remis à l'Utilisateur en début de location) ;
- tous les accessoires nécessaires sont présents (par exemple, les documents, etc. ...) ;

Il appartient à l'Utilisateur de faire constater, avant son départ, dans l'état descriptif, toute défectuosité apparente qui n'y figurerait pas. A défaut de constat contradictoire, le véhicule est réputé être exempt de tout dommage apparent.

3. Etat du véhicule au départ

Lors de la mise à disposition, le véhicule est propre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le réservoir d'eaux propres est rempli et le réservoir d'eaux usées est vidé. Selon le modèle du VAN, la cassette du WC chimique est vidée. Le kilométrage au départ est mentionné dans l'état descriptif.

4. Accessoires

La liste des accessoires et les prix associés, figure exclusivement dans la farde que l'Utilisateur reçoit le jour de la mise à disposition du véhicule. MMMH se réserve le droit de modifier cette liste à tout moment. L'Utilisateur est donc invité à parcourir cette liste avant le départ.

MMMH facture, à titre de pénalité, tout équipement ou accessoire cassé ou perdu selon la liste reçue. MMMH et l'Utilisateur complètent et signent la Check List au départ et au retour.

5. État du Véhicule au retour

Lors de la restitution du véhicule, celui-ci doit être propre tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (sauf si le nettoyage a été demandé et payé avant la mise à disposition).

Les différents réservoirs doivent être remis dans le même état que lors de la mise à disposition.

Si le nettoyage du véhicule n'a pas été fait correctement, MMMH est en droit de demander des indemnités de nettoyage à hauteur de 150€ pour le nettoyage de l'intérieur et de l'extérieur, de 100€ pour la vidange des WC, de 30€ pour le remplissage du réservoir d'eau, de 50€ pour la vidange des eaux usées.

4. Restitution du Véhicule

Le Véhicule doit être restitué à MMMH

- avec tous ses équipements et accessoires ;
- en parfait état de propreté ;
- à l'endroit où il a été enlevé et pendant les heures d'ouverture du MMMH;
- au plus tard, le jour indiqué dans la réservation ;
- dans le même état que lors de sa remise. Un état des lieux de reprise du véhicule sera dressé.

Toutes les détériorations constatées sur le document ad hoc de reprise du véhicule seront à charge de l'Utilisateur. Seule l'usure normale est admise.

Si le véhicule n'est pas restitué à MMMH, dans le délai contractuellement convenu, l'Utilisateur est estimé, de plein droit et sans aucune sommation, être en demeure de rendre ledit véhicule. Par conséquent, MMMH aura le droit de reprendre ledit véhicule sans aucune sommation ou intervention judiciaire. Tous les frais qui s'en suivent seront à charge de l'Utilisateur.

L'Utilisateur est seul responsable de veiller à la durée de la période de location. Ces conditions s'appliquent tant à l'immobilisation volontaire qu'à l'immobilisation forcée du Véhicule. L'Utilisateur reste responsable de tous les dommages éventuels constatés sur le Véhicule jusqu'à ce que MMMH soit en possession des clés, du véhicule et de tous les documents et accessoires, et jusqu'à ce qu'il ait eu l'occasion de vérifier l'état du véhicule.

12. EXONÉRATION DE GARANTIE

LE CONDUCTEUR AUTORISÉ PREND POSSESSION DE TOUT VÉHICULE ET DE TOUT ACCESSOIRE OPTIONNEL "EN L'ÉTAT" ET MMMH EXCLUT TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, À L'ÉGARD DE TOUT VÉHICULE ET DE TOUT ACCESSOIRE OPTIONNEL, Y COMPRIS TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER AUTRE QUE LE TRANSPORT DES PASSAGERS. MMMH NE GARANTIT PAS L'UTILISATION D'UN VÉHICULE EN PARTICULIER OU QU'UN VÉHICULE EN

PARTICULIER SERA DISPONIBLE POUR LES CONDUCTEURS AUTORISÉS À UN MOMENT DONNÉ ET PEUT RETIRER UN VÉHICULE DES SERVICES À TOUT MOMENT À SA SEULE DISCRÉTION. CE QUI PRÉCÈDE N'AFFECTE PAS LES GARANTIES QUI NE PEUVENT ÊTRE EXCLUES OU LIMITÉES EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE. CET ARTICLE SURVIVRA À LA RÉSILIATION DU CONTRAT.

13. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'Application (sous forme de code objet et de code source), les modèles et algorithmes sous-jacents de l'Application, la marque et le logo louez-un-véhicule.be , y compris tous les droits, titres et intérêts s'y rapportant (y compris les droits de propriété intellectuelle) restent, à tout moment, la propriété exclusive de MMMH et, le cas échéant, de ses concédants de licence, et l'Utilisateur n'obtiendra aucun droit, titre ou intérêt (y compris, sans limitation, les droits de propriété intellectuelle) conformément aux présentes Conditions Générales, à l'exception des droits d'utilisation limités qui seraient expressément prévus par les Conditions Générales. Si l'Utilisateur, malgré toute interdiction, modifie ou crée des œuvres dérivées de l'Application, MMMH sera propriétaire de tous les droits, titres et intérêts, y compris les droits de propriété intellectuelle, relatifs à ces modifications et dérivés et l'Utilisateur cède par la présente ces droits, titres et intérêts en cas de modifications et dérivés gratuitement à MMMH.

L'Utilisateur s'engage à : (1) ne supprimer aucun avis de propriété intellectuelle figurant dans l'Application ; (2) ne pas vendre, céder, louer, accorder un accès ou une sous-licence de l'Application à des tiers ; (3) ne pas altérer ou modifier l'Application ; (4) ne pas effectuer de l'ingénierie à rebours, désassembler, décompiler ou tenter de dériver le code source ou le code objet de l'Application ; (5) ne pas préparer d'œuvres dérivées de l'Application ; et (6) ne pas utiliser ou enregistrer le logo, le nom commercial ou la marque «louez-un-véhicule.be» ou un logo, un nom commercial ou une marque similaire.

14. DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET COOKIES

14.1 MMMH considère que la protection des données à caractère personnel et de la vie privée de l'Utilisateur est extrêmement importante. MMMH souhaite informer l'Utilisateur autant que possible et lui donner autant de contrôle que possible sur l'utilisation de ses données à caractère personnel, sur leur confidentialité et sur les cookies utilisés. La Politique de confidentialité de MMMH décrit à cet égard comment MMMH collecte et traite les données à caractère personnel de l'Utilisateurs et la Politique de cookies de MMMH décrit les cookies utilisés par MMMH et les informations recueillies. Ces documents sont aisément accessibles sur le site internet de MMMH.

14.2 Le traitement par le Loueur des données à caractère personnel relatives à un Locataire et/ou à ses préposés s'effectue conformément aux dispositions de la Politique de confidentialité du Loueur, qui peut être consultée comme décrit à l'article Error: Reference source not found . Dans ce cadre, le Loueur agit en tant que responsable du traitement.

14.3 La Politique de confidentialité contient, entre autres, des informations sur les données à caractère personnel que le Loueur collecte, ainsi que sur la manière dont il les utilise et les traite. En passant une commande ou en concluant un Contrat avec le Loueur, le Locataire reconnaît avoir lu et accepté la Politique de confidentialité.

Chacune des parties se conformera à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables relatives à la protection des données à caractère personnel. Chacune des parties garantira l'autre partie contre toutes réclamations résultant du non-respect, par la partie assurant la garantie, des dispositions précitées ou s'y rapportant.

14.4 Le Locataire consent à la collecte, au traitement, au stockage et de ses données de localisation par le Loueur. Le Locataire informera ses employés, ses proches et toutes les personnes qui utilise le Véhicule ou qui est véhiculée du type de données qui sont traitées, de la finalité, de la durée du traitement et du fait que les données seront ou non transmises à des tiers afin de permettre au Loueur d'exécuter le Contrat. Par ailleurs, le Locataire informera ses préposés, proches et autres personnes de leurs droits quant aux données traitées.

14.5 Le Locataire garantit qu'il dispose de l'autorisation valide de ses préposés, de ses proches et de toutes les personnes utilisant ou pouvant utiliser le Véhicule équipé d'un système de géolocalisation :

- pour transmettre au Loueur les données à caractère personnel, plus spécifiquement les données de localisation ;
- qu'il donne explicitement pour instruction au Loueur de traiter et de stocker ces données ;
- et qu'il permette au Loueur de transmettre lesdites données aux tiers auxquels le Loueur fait appel pour l'exécution du Contrat ;

Le Locataire présentera, sur demande, l'autorisation en question ou un accord d'exploitation ad hoc au Loueur.

14.6 Conformément à la Politique de confidentialité, le Locataire sera en droit de révoquer à tout moment son consentement pour la collecte, le traitement, le stockage ou l'utilisation de ses données de localisation. Ladite révocation devra être présentée au Loueur par écrit et elle n'affectera pas l'exécution du Contrat, dont notamment les obligations de paiement dans le chef du Locataire, lesquelles demeureront inchangées. Le Client reconnaît expressément qu'à la suite d'une telle révocation, le Loueur peut ne plus être en mesure d'exécuter le Contrat.

15. DURÉE ET RÉSILIATION

1. Ce Contrat est conclu entre l'Utilisateur et MMMH dès la création d'un Compte par le Candidat Utilisateur et donc dès l'inscription à l'Application. Le Contrat reste en vigueur pour une durée indéterminée jusqu'à ce qu'il soit dénoncé par l'une ou l'autre des parties conformément aux dispositions du présent Contrat.

2. Chaque partie peut résilier le présent Contrat moyennant un préavis de quinze (15) Jours Ouvrables adressé au Service Clientèle.

Pendant les quatorze (14) Jours Calendrier suivant la conclusion du Contrat, la résiliation par l'Utilisateur peut être considéré comme l'exercice du droit de rétractation, moyennant une déclaration non équivoque en ce sens au Service Clientèle ou en utilisant le modèle de formulaire de rétractation figurant à l'Article 8 ci-dessus.

3. MMMH aura le droit, à tout moment, à sa seule discrétion, immédiatement ou temporairement, de désactiver ou de suspendre un Compte ou de résilier le Contrat immédiatement après avoir été avisé par son Service Clientèle que l'un des événements suivants s'est produit, ou si MMMH a des motifs raisonnables de croire qu'un tel événement s'est produit :

- le permis de conduire de l'Utilisateur est révoqué, retiré, suspendu ou restreint, ou l'Utilisateur ne peut plus détenir ou obtenir un permis de conduire ;
- l'Utilisateur ne paie pas les frais ou tout autre montant dû en vertu du présent Contrat ;
- un tiers utilise et exploite un Véhicule pendant une Période de Location en utilisant le Compte de l'Utilisateur ;
- l'Utilisateur commet un acte criminel ou immoral ou toute violation des lois de la circulation applicables pendant ou à travers l'utilisation des Services ou du Véhicule par cet Utilisateur ; ou
- en général, l'Utilisateur ne se conforme pas aux Conditions Générales, que ce soit par négligence, négligence grave, faute intentionnelle ou autre.

4. En cas de résiliation du Contrat, de désactivation ou de suspension du Compte, l'Utilisateur n'aura plus le droit d'utiliser l'Application, les Services et un Véhicule à partir de la résiliation ou pendant la durée de cette désactivation ou suspension, selon le cas.

5. L'Utilisateur est parfaitement informé qu'il ne dispose que d'une clé virtuelle du Véhicule ou d'une carte NFC uniquement valable temporairement et qu'il est possible pour MMMH de la désactivation à distance. De même, MMMH dispose de la capacité d'immobiliser à distance le Véhicule à partir du GPS tracker ou de tout système de géolocalisation.

16. DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET JURIDICTION

1. Le présent Contrat constitue l'accord intégral entre l'Utilisateur et MMMH et remplace toutes les accords ou accords antérieurs, écrits ou oraux, à l'égard du même sujet, qui seraient encore en vigueur entre l'Utilisateur et MMMH. Les éléments des contrats conclus avec l'Utilisateur sont conservés par MMMH conformément aux dispositions légales applicables et sont accessibles moyennant une demande adressée au Service de Clientèle.

2. L'Utilisateur accepte que MMMH ait le droit de notifier toutes modifications apportées aux présentes Conditions Générales par pop-up. Le fait que l'Utilisateur continue d'utiliser l'Application, les Services et tout Véhicule après la date d'entrée en vigueur d'une modification constitue l'acceptation par l'Utilisateur de cette modification. L'Utilisateur a le droit à tout moment (en l'absence d'accord) de résilier le Contrat conformément aux Conditions Générales.

3. L'utilisation de tout système automatisé ou logiciel pour extraire des données de l'Application ou du site internet de MMMH, y compris les « scraper bots », est strictement interdite. MMMH se réserve le droit de prendre toute mesure qu'elle juge nécessaire pour faire respecter cette interdiction, y compris une action en justice, sans mise en demeure préalable.

4. L'Application peut être mise à jour de temps à autre, notamment pour mettre en œuvre des changements technologiques, de nouvelles fonctionnalités, des changements dans les dispositifs de sécurité utilisés, ainsi que pour maintenir la compatibilité des Services fournis avec le Contrat. Chaque fois qu'une mise à jour de l'Application est requise ou est autrement nécessaire pour l'utilisation correcte des Services, cette mise à jour sera mise à la disposition de l'Utilisateur sans frais supplémentaires. L'utilisation d'une Application mise à jour nécessite généralement que la version mise à jour de l'Application soit installée sur l'appareil mobile. Si MMMH indique qu'une mise à jour existe, cela signifie que si la mise à jour n'est pas installée, la disponibilité des Services ou des fonctionnalités peut être restreinte, l'accès au profil de l'Utilisateur peut être limité, l'efficacité de la sécurité peut être compromise ou d'autres dysfonctionnements des Services peuvent se produire. MMMH fournira un préavis raisonnable pour les mises à jour nécessaires. MMMH ne sera pas responsable de la non-conformité des Services avec le Contrat résultant de l'échec de l'Utilisateur à installer la mise à jour requise dans le délai indiqué ou, à défaut, dans un délai raisonnable.

L'Application est considérée comme un contenu numérique ou comme un service numérique et, pour la période pendant laquelle elle doit être fournie à un Utilisateur en vertu des Conditions Générales, MMMH garantit qu'elle est conforme aux exigences énoncées dans ces Conditions Générales et tout autre document applicable. En cas de défaut de conformité, l'Utilisateur est en droit de bénéficier de la garantie légale et des voies de recours prévues par le cadre juridique applicable, notamment les articles 1701/1 et suivants de l'ancien Code civil. Cette garantie légale n'est valable qu'en cas de défaut de conformité de l'Application. Elle ne s'applique pas aux défauts de conformité des autres Services fournis par MMMH, notamment la location du Véhicule.

Les fonctionnalités de l'Application, y compris les mesures techniques de protection applicables, ainsi que toute compatibilité et interopérabilité pertinente, sont décrites dans l'Application.

5. Si une disposition du présent Contrat est nulle, inexécutable ou contraire à la loi applicable, cette disposition sera automatiquement limitée ou modifiée afin de la rendre valide ou exécutable dans toute la

mesure permise par la loi applicable, et toutes les autres dispositions du présent Contrat demeureront en vigueur.

6. L'Application est disponible en français. En ce qui concerne les assurances, les textes rédigés en français prévalent toujours.

7. Le présent Contrat est régi et interprété conformément au droit belge et tout litige y relatif sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux de Namur (à l'exception des litiges avec les Utilisateurs consommateurs, qui peuvent soumettre leurs réclamations à tout tribunal compétent conformément à la législation obligatoire). Le cas échéant, en cas de litige, les consommateurs peuvent également s'adresser à la plateforme de règlement en ligne des litiges (ODR) établie par la Commission européenne et accessible en suivant le lien suivant : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/?event=main.home2.show>.

17. QUESTIONS

Si vous avez des questions concernant les Conditions Générales ou leur mise en œuvre, veuillez contacter le Service Clientèle par e-mail via hello@louezunvehicule.be.